

CD/1226  
5 octobre 1993

FRANCAIS  
Original : RUSSE

LETTRE DATEE DU 2 OCTOBRE 1993, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL DE LA  
CONFERENCE DU DESARMEMENT PAR LE REPRESENTANT ADJOINT DE LA FEDERATION  
DE RUSSIE, TRANSMETTANT UN COMMUNIQUE DE PRESSE ET UNE DECLARATION DU  
REPRESENTANT DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES DE LA FEDERATION DE  
RUSSIE AU SUJET DE L'ELIMINATION DES ARMES NUCLEAIRES PLACÉES SUR  
LE TERRITOIRE UKRAINIEN

Je vous adresse pour information un communiqué de presse du  
21 septembre 1993 et une déclaration du représentant du Ministère russe  
des affaires étrangères du 1er octobre 1993 concernant la question de  
l'élimination des armes nucléaires placées sur le territoire ukrainien.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer ces documents aux  
délégations des Etats membres de la Conférence ainsi qu'à celles qui ont le  
statut d'observateur.

Le Représentant adjoint  
de la Fédération de Russie  
à la Conférence du désarmement

(Signé) V. ZEMSKOV

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le journal Kievkie vedomosti du 9 septembre 1993 a publié une photocopie du "Protocole relatif au transfert dans la Fédération de Russie de toutes les ogives nucléaires des forces nucléaires stratégiques stationnées en Ukraine".

A cet égard, le Ministère des affaires étrangères de la Fédération de Russie a été autorisé à faire la déclaration suivante.

Au cours d'une rencontre organisée à Massandra le 3 septembre dernier entre les Présidents de la Russie et de l'Ukraine, il a été convenu que toutes les ogives nucléaires des forces nucléaires stratégiques stationnées en Ukraine seraient transférées en Russie dans les 24 mois suivant la date de la ratification du Traité START-I par l'Ukraine. La teneur de cet accord apparaît, comme le montre la copie susmentionnée, dans le titre du document, qui contient le terme "toutes". Les deux présidents ont décidé que ce document aurait un caractère confidentiel et porterait la signature des chefs de gouvernement. De plus, les premiers ministres ont signé un document préétabli rédigé comme suit :

"Le Président de la Fédération de Russie et le Président de l'Ukraine sont convenus qu'après la ratification du Traité START-I par le Soviet suprême de l'Ukraine, le Gouvernement ukrainien prendrait, dans les 24 mois suivant la date de ladite ratification, les dispositions voulues pour transférer dans la Fédération de Russie toutes les ogives nucléaires des forces nucléaires stratégiques stationnées en Ukraine, en vue de leur démantèlement et de leur destruction".

Or un conseiller du Président ukrainien, M. A.D. Bouteïko, profitant de ce que les documents se trouvaient entre ses mains après avoir été signés par le Chef du Gouvernement ukrainien, M. L.D. Koutchma, a apporté au texte deux corrections manuscrites modifiant entièrement le contenu des accords. Ces corrections apparaissent clairement sur la copie publiée à Kiev. Le terme "toutes" a été biffé et les mots "visées par le Traité" ont été ajoutés après "des forces nucléaires stratégiques". Ces rectifications dénotent en fait les efforts faits par l'Ukraine, ou en l'occurrence par une fraction de l'appareil gouvernemental, pour conserver une partie des armes nucléaires, au mépris des obligations internationales contractées par ce pays.

En dépit des protestations émises par la partie russe à un niveau élevé, les représentants de l'Ukraine ont refusé de rétablir le texte original. Compte tenu de ces agissements de la partie ukrainienne, qui sont pour le moins inhabituels dans le domaine diplomatique, la partie russe a officiellement invalidé le Protocole, ce dont les représentants de l'Ukraine ont été immédiatement avisés.

En conséquence, le Protocole relatif au transfert dans la Fédération de Russie de toutes les ogives nucléaires des forces nucléaires stratégiques stationnées en Ukraine est nul et non avenu, ce qui, bien entendu, ne modifie en rien le contenu des accords conclus entre la Russie et l'Ukraine au niveau des chefs d'Etat et de gouvernement.

Le 21 septembre 1993

DECLARATION DU REPRESENTANT DU MINISTERE  
DES AFFAIRES ETRANGERES DE LA RUSSIE

Comme on le sait, au cours d'une rencontre organisée à Massandra le 3 septembre dernier entre les Présidents de la Fédération de Russie et de l'Ukraine, des accords historiques ont été conclus au sujet de l'élimination de toutes les armes nucléaires implantées sur le territoire ukrainien. L'Accord entre le Gouvernement de la Fédération de Russie et le Gouvernement ukrainien sur le recyclage des ogives nucléaires, de même que les Principes fondamentaux y relatifs régissant le recyclage des ogives nucléaires des forces nucléaires stratégiques stationnées en Ukraine, ont été signés par les chefs de gouvernement des deux pays et publiés dans la presse. De plus, les Présidents de la Fédération de Russie et de l'Ukraine sont convenus qu'après la ratification du Traité START-I par le Soviet suprême de l'Ukraine, le Gouvernement ukrainien prendrait, dans les 24 mois suivant la date de ladite ratification, les dispositions voulues pour transférer dans la Fédération de Russie toutes les ogives nucléaires des forces nucléaires stratégiques stationnées en Ukraine, en vue de leur démantèlement et de leur destruction.

Nul n'a résilié ni désavoué ces accords. Le Ministère des affaires étrangères de la Russie l'a déjà affirmé le 21 septembre dernier. Cependant, nous jugeons indispensable d'appeler à nouveau l'attention de la communauté internationale sur ce fait, vu les rumeurs qui se développent depuis peu dans certains médias, notamment à l'instigation de quelques fonctionnaires ukrainiens, et qui visent clairement à semer des doutes au sujet des accords relatifs aux armes nucléaires conclus entre le Président de la Fédération de Russie et le Président ukrainien. Apparemment, c'est là le fait de ceux qui, en Ukraine, sont mécontents des initiatives et des décisions de leur propre président et souhaiteraient remettre en cause les résultats des accords de Massandra.

Le Ministère des affaires étrangères de la Russie tient à affirmer que tous les accords conclus à Massandra au sujet des armes nucléaires demeurent pleinement en vigueur. Il s'agit à présent de leur donner effet dans les meilleurs délais. La Russie est prête à s'y employer.

Le 1er octobre 1993

-----